

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration 17

Membres en exercice 17

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance 12

Excusé.e.s ou absent.e.s
à la séance 5

Délibération n°05-2026-02-17

Vote du Budget Primitif 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CCAS COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à dix-huit heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s le 4 février, se sont réuni.e.s exceptionnellement au Centre Social Joséphine Baker 15 Bis, Rue Jean Macé à Fontenay-sous-Bois, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS**.

ETAIENT PRESENT.E.S : Anne KLOPP – Loïc DAMIANI – Samuel MULLER – Stéphanie MICHEL – Nacera LARABI – Françoise BARRUEL – Evelyne HOURRIER – Bernard LEGER – Bernard THOREAU – Bernard MANNEVILLE – Claude CHAFIQ

REPRESENTE.E.S : Chantal CAZALS ayant donné procuration à Mme Anne KLOPP

EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S : Jean-Philippe GAUTRAIS – Anne-Marie MAFFRE – Christophe MATHIEU – Fatou CAMARA – Martial AUDIN

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment son article L123-8 alinéa 4 relatif à l'application des règles comptables des communes aux CCAS,

VU la loi n°94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

VU la délibération du CCAS n°08-2023-11-21 relative à l'adoption de l'instruction budgétaire M57,

VU la délibération du CCAS n°02-2025-12-09 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire du CCAS,

VU le débat d'orientation budgétaire de la Ville du 9 décembre 2025,

VU le compte de gestion et le compte administratif du Budget 2025 approuvés par le Conseil d'Administration du 17 février 2026,

VU les délibérations du CCAS n°03-2026-02-07 relatives à l'affectation des résultats du budget

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 proposé par Madame la Vice-Présidente et soumis à l'adoption qui s'équilibre à :

CONSIDERANT qu'une note de présentation brève et synthétique a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration,

DECIDE D'ADOPTER :

Le budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de Fontenay-sous-Bois, voté par chapitre selon le document comptable joint.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
DEPENSES	5 579 530.41 €	69 086.98 €	5 648 617.39 €
RECETTES	5 579 530.41 €	69 086.98 €	5 648 617.39 €

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne

le

Publication

le

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Président et par délégation
La Vice-Présidente

